

Replying to Mr. LEVI (Yugoslavia), who asked why budget estimates for 1949 had not been submitted to the Fifth Committee for certain other missions, such as the Committee of Good Offices on Indonesia, the CHAIRMAN said it was not yet known what decisions would be taken during the present session of the General Assembly regarding that Committee, and therefore 1949 budget estimates for that body would be submitted later, if necessary.

The meeting rose at 5.45 p.m.

HUNDRED AND FIFTY-EIGHTH MEETING

Held at the Palais de Chaillot, Paris, on Saturday, 6 November 1948, at 10.30 a. m.

Chairman : Mr. L. Dana Wilgress (Canada).

95. Continuation of the consideration of the supplementary estimates for the financial year 1948 (A/C.5/247, A/C.5/247/Add.1, A/C.5/247/Add.2, A/701)

Mr. LEVI (Yugoslavia) recalled that at the previous meeting he had asked Mr. Aghnides, Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions, to explain why the General Assembly had not taken a decision at its second special session regarding the budget of the United Nations Mediator's Mission for Palestine. In his reply, Mr. Aghnides had merely stated that decisions regarding the budget could only be taken at an ordinary session of the General Assembly. If the reply of Mr. Aghnides were based on rule 5 of the provisional financial regulations of the United Nations, Mr. Levi would accept that explanation.

Nevertheless, the Yugoslav delegation considered that the procedure followed in connexion with the expenses of the Mediator's Mission had not been correct. During its second special session the General Assembly had adopted resolution 186 (S-2) setting up that Mission. The same Assembly could have and should have taken into consideration proposals relating to the expenses incurred by the Mission. That was not done at the time because the Secretary-General had stated that under the provisions of resolution 166 (II) he was authorized to incur expenditure in connexion with the maintenance of peace and security.

En réponse à M. LEVI (Yougoslavie), qui demande pourquoi la Cinquième Commission n'a pas été saisie des prévisions de dépenses pour 1949 intéressant certaines autres missions, telles que la Commission des bons offices pour l'Indonésie, le PRÉSIDENT déclare qu'on ignore encore les décisions que l'Assemblée générale prendra au cours de la présente session au sujet de cette Commission et que, le cas échéant, les prévisions de dépenses pour 1949 afférentes à cette Commission seront présentées ultérieurement.

La séance est levée à 17 h. 45.

CENT-CINQUANTE-HUITIÈME SÉANCE

Tenue au Palais de Chaillot, Paris, le samedi 6 novembre 1948, à 10 h. 30.

Président : M. L. Dana Wilgress (Canada).

95. Suite de l'examen des prévisions de dépenses supplémentaires pour l'exercice financier 1948 (A/C.5/247, A/C.5/247/Add.1, A/C.5/247/Add.2, A/701)

M. LEVI (Yougoslavie) rappelle qu'à la séance précédente, il a manifesté le désir d'obtenir de M. Aghnides, Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, une explication de la raison pour laquelle l'Assemblée générale, au cours de sa deuxième session extraordinaire, n'a pris aucune décision en ce qui concerne le budget de la Mission du Médiateur des Nations Unies pour la Palestine. M. Aghnides, dans sa réponse, s'est borné à rappeler que les décisions concernant le budget ne peuvent être prises qu'au cours d'une session ordinaire. Si la réponse de M. Aghnides est fondée sur l'article 5 du règlement financier provisoire des Nations Unies, M. Levi accepte cette explication.

Néanmoins, la délégation yougoslave considère que la procédure suivie en ce qui concerne les dépenses de la Mission du Médiateur n'a pas été régulière. Au cours de sa deuxième session extraordinaire, l'Assemblée générale a adopté la résolution 186 (S-2) créant cette mission. Cette même Assemblée pouvait et devait prendre également en considération les propositions relatives aux frais occasionnés par cette mission, ce qui ne fut pas fait parce que le Secrétaire général affirma à l'époque qu'aux termes de la résolution 166 (II) il était autorisé à engager des dépenses si celles-ci avaient trait au maintien de la paix et de la sécurité.

Mr. Levi did not dispute that the Secretary-General had such a right, but he emphasized that it could not be applied in the case of resolutions adopted by the General Assembly, and especially when that body was in a position to take decisions at the same session regarding the expenses which those resolutions entailed.

If, during its second special session, the General Assembly had envisaged what expenses might be incurred in connexion with the Mediator's Mission and had taken a decision on that matter, the Fifth Committee would not have been faced at the present time with a *fait accompli* and would not be compelled to examine expenditure of over 3,500,000 dollars which had already been incurred. In the circumstances all that the Fifth Committee could do was merely to express criticisms.

Mr. POLLOCK (Canada) recalled that at the previous meeting, the Canadian delegation had asked Mr. Price, Assistant Secretary-General in charge of the Department of Administrative and Financial Services, to inform the Fifth Committee of the position of the Secretary-General as regards the Advisory Committee's report. In that connexion, the Fifth Committee had been assured that in the future the Secretary-General would give his full attention to the recommendations of the Advisory Committee and would endeavour to follow them.

The Canadian delegation fully understood that extraordinary and exceptional expenditure sometimes proved necessary, and that urgent decisions had to be taken in that respect. Mr. Pollock assured the Secretary-General of his delegation's complete support whenever the latter was called upon to advance funds for reasons which he considered to be of sufficient importance. His delegation was even ready to give its support to the Secretary-General when circumstances led him to take urgent decisions deviating somewhat from the regular administrative and budgetary regulations.

The administration could not be expected to have acted other than it had done in the difficult times through which the United Nations had passed. But those difficulties only made it all the more important for the various financial bodies of the United Nations to supervise very closely the financial implications of the Organization's activities. Mr. Pollock felt that the Advisory Committee and the Board of Auditors, in co-operation with the Secretary-General, should assist the Fifth Committee in the detailed study of the various parts of the budget. Such a thorough study of the budget situation during the financial year 1949 would allow those supervisory bodies to propose to the Fifth Committee, at the following session of the General

M. Levi ne conteste pas au Secrétaire général un tel droit, mais il souligne qu'il n'en dispose pas dans le cas de résolutions adoptées par l'Assemblée générale, et, particulièrement, lorsque celle-ci est en mesure, à la même session, de prendre des décisions concernant les dépenses entraînées par ces résolutions.

Si, au cours de sa deuxième session extraordinaire, l'Assemblée générale avait envisagé quels pourraient être les frais qu'occasionnerait la Mission du Médiateur et s'était prononcée à ce sujet, la Cinquième Commission ne se trouverait pas aujourd'hui en présence d'un fait accompli qui l'oblige à examiner des dépenses déjà effectuées et dépassant 3.500.000 dollars. En l'occurrence, tout ce que peut faire la Cinquième Commission, c'est se borner à exprimer des critiques.

M. POLLOCK (Canada) rappelle qu'à la séance précédente, la délégation du Canada a prié M. Price, Secrétaire général adjoint chargé du Département des services administratifs et financiers, de faire connaître à la Cinquième Commission l'attitude du Secrétaire général vis-à-vis du rapport du Comité consultatif. A ce propos, la Cinquième Commission a reçu l'assurance que, dans l'avenir, le Secrétaire général accorderait toute son attention aux recommandations du Comité consultatif et s'efforcerait de les suivre.

La délégation du Canada comprend fort bien que des dépenses extraordinaires et exceptionnelles s'avèrent parfois nécessaires et que des décisions urgentes s'imposent à leur sujet; M. Pollock assure le Secrétaire général de l'appui total de sa délégation chaque fois qu'il se trouvera dans l'obligation d'avancer des fonds pour des motifs qu'il considère comme suffisamment importants. Sa délégation est même prête à accorder son appui au Secrétaire général lorsque les circonstances amènent celui-ci à prendre des décisions d'urgence, s'écartant quelque peu des règles administratives et financières habituelles.

On ne peut s'attendre à voir le Secrétariat agir autrement qu'il ne l'a fait dans des circonstances difficiles qu'a traversées l'Organisation des Nations Unies. Mais ces difficultés rendent plus impérieuse encore l'obligation dans laquelle se trouvent les divers organes financiers des Nations Unies de contrôler de très près les incidences financières des activités de l'Organisation. M. Pollock estime que le Comité consultatif et le Comité des commissaires aux comptes, en collaboration avec le Secrétaire général, doivent suppléer la Cinquième Commission pour l'examen en détail des diverses parties de budget. Un tel examen approfondi de la situation budgétaire, au cours de l'exercice financier 1949, doit permettre à ces organes de contrôle de proposer à la Cinquième

Assembly, appropriate practical measures for the improvement of the functioning of the Organization from the point of view of the control of expenditure.

In conclusion, the Canadian representative suggested that the Rapporteur should note in his report the view expressed by the Canadian delegation and the wish of the Fifth Committee to see that proposal put into practice.

Mr. AGNIDIS (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) agreed in principle with the Canadian representative. He stated, however, that it was difficult to decide, under the terms of reference of the Advisory Committee, what matters came within the purview of that body and, more particularly, up to what point it could give its views on purely administrative questions. In the latter case, the Advisory Committee would be encroaching upon the authority of the Secretary-General and would prevent him from assuming the responsibilities which devolved upon him in accordance with the express provisions of the Charter.

The Advisory Committee could nevertheless intervene in exceptional circumstances, and if the report of the Fifth Committee asked it to cooperate more closely with the Secretary-General it would certainly comply with that request.

Mr. ROSEBIN (Union of Soviet Socialist Republics) said that his delegation had studied with great care the supplementary expenditure of 3,581,600 dollars incurred in connexion with the United Nations Mediator's Mission for Palestine. It was striking to note the large number of observers and United Nations personnel who worked for that Mission. The corps of military observers was made up of 250 American officers, 150 French officers and 100 Belgian officers, and that very narrow geographical distribution had certainly been prejudicial to the effective control of expenditure.

The USSR delegation called attention to the high level of expenditure incurred by the Mediator's Mission in connexion with transport, travel expenses and subsistence allowances. In the opinion of the USSR delegation, such high expenditure was partly due to the fact that the Mediator's Mission had been organized on a very narrow international basis.

It was for those reasons that the USSR delegation would abstain from voting on that part of the budget estimates.

Mr. LEBEAU (Belgium) drew the attention of the Fifth Committee to the subsistence allowance which had been paid to the five members of the United Nations Palestine Commission set up

Commission, lors de la prochaine session de l'Assemblée générale, des mesures pratiques propres à améliorer le fonctionnement de l'Organisation du point de vue du contrôle des dépenses.

En conclusion, le représentant du Canada suggère que le Rapporteur fasse état, dans son rapport, du point de vue exprimé par la délégation du Canada et du désir qu'à la Cinquième Commission de voir mettre cette proposition en pratique.

M. AGNIDÈS (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) est d'accord en principe avec le représentant du Canada. Il constate qu'il est pourtant difficile de déterminer ce qui, étant donné son mandat, entre dans les attributions du Comité consultatif, et notamment jusqu'à quel point le Comité consultatif peut donner son avis dans des questions relevant uniquement de l'administration. Dans ce dernier cas, le Comité consultatif empiéterait sur l'autorité du Secrétaire général et l'empêcherait d'assumer les responsabilités qui lui incombent aux termes mêmes de la Charte.

Le Comité consultatif peut néanmoins intervenir dans des circonstances exceptionnelles et, si le rapport de la Cinquième Commission l'invite à collaborer de plus près avec le Secrétaire général, il se conformera certainement à ce désir.

M. ROSTKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que sa délégation a considéré avec beaucoup d'attention les dépenses supplémentaires occasionnées par la Mission de Médiateur des Nations Unies pour la Palestine, qui se montent à 3.581.600 dollars. Il est frappant de constater le nombre élevé d'observateurs et de membres du personnel des Nations Unies utilisés par cette Mission. Le corps des observateurs militaires se compose de 250 officiers américains, 150 officiers français et 100 officiers belges, et cette répartition géographique très étroite a certainement porté préjudice au contrôle efficace des dépenses.

La délégation de l'URSS attire l'attention sur le montant élevé des dépenses de la Mission du Médiateur, frais de transport, de voyage et indemnités de subsistance. Ce montant élevé des dépenses s'explique en partie, d'après la délégation de l'URSS par le fait que la Mission du Médiateur avait été organisée sur une base internationale très étroite.

C'est pour ces raisons que la délégation de l'URSS s'abstiendra au cours du vote sur cette partie des prévisions budgétaires.

M. LEBEAU (Belgique) attire l'attention de la Cinquième Commission sur l'indemnité de subsistance qui a été payée aux cinq membres de la Commission des Nations Unies pour la Palestine

by the General Assembly resolution 181 (II). Under the terms of that resolution the Secretary-General had been authorized to reimburse travel and subsistence expenses of members of the Commission, but the Secretary-General had not been given the same authority in connexion with commissions set up by the Security Council.

The Belgian representative withdrew part of the statements he had made at the previous meeting regarding the payments made to members of the United Nations Palestine Commission, but maintained his criticism of the figure of 60 dollars for the per diem allowance.

As members of the Committee were aware, the administration had decided upon that sum because the members of the Commission had stated that they were not being paid by their own Governments. Mr. Lebeau questioned the right of the Secretariat to interfere in relations between Governments and their representatives, and to make the amount of subsistence allowance dependent upon the amount of the salaries paid those representatives. He felt that the administration should have discussed the matter with the five Governments concerned and should then have decided upon the amount of the subsistence allowance according to the place where the Commission was called upon to work.

Mr. Lebeau stated that as the expenditure had been incurred, his delegation naturally would not ask for a reduction in the appropriations relating thereto; but the Belgian delegation wished to make very explicit reservations. It hoped that the administration would take care that such practices were not repeated.

Mr. PRICE (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Administrative and Financial Services) noted with interest the statement of the Belgian representative.

Referring to the remarks he had made regarding the United Nations Mission for Palestine, Mr. Price stressed that it had been a practical impossibility for the Fifth Committee to draw up budgetary estimates during the second special session of the General Assembly. It was for that reason that the question had been left to the discretion of the Secretary-General. The latter had been faced with an extremely difficult situation. He had received daily requests from the Mediator for supplies of every sort, and he had not wished to accept the responsibility of giving a negative reply because any delay might have been prejudicial to the work carried out by the United Nations in Palestine.

Mr. Price thanked the Canadian representative for his suggestion regarding co-operation between the Advisory Committee and the Board of Auditors, on the one hand, and the Secretary-

créée conformément à la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale. Aux termes de cette résolution, le Secrétaire général avait été autorisé à rembourser les frais de voyage et de subsistance des membres de cette Commission. Le Secrétaire général n'a pas disposé d'une pareille autorité en ce qui concerne les commissions créées par le Conseil de sécurité.

Le représentant de la Belgique retire une partie des déclarations qu'il a faites au sujet des paiements aux membres de la Commission des Nations Unies pour la Palestine au cours de la séance précédente, mais il maintient les critiques qu'il a formulées à propos du taux de 60 dollars fixé pour l'indemnité journalière.

Le Secrétariat, nous le savons, s'est arrêté à ce chiffre en raison du fait que les membres de la Commission ont déclaré ne pas être rémunérés par leur propre Gouvernement. M. Lebeau conteste au Secrétariat le droit de s'immiscer dans les rapports entre les Gouvernements et leurs représentants, et de faire dépendre le montant des indemnités de subsistance de l'importance des rémunérations des représentants. Il estime que le Secrétariat aurait dû entrer en rapport avec les cinq Gouvernements intéressés, et ensuite établir le montant de l'indemnité de subsistance en fonction de l'endroit où la Commission serait appelée à travailler.

M. Lebeau déclare enfin que, la dépense étant faite, sa délégation ne demandera évidemment pas la réduction des crédits afférents, mais il tient à exprimer les réserves les plus expresses de la délégation belge; celle-ci espère que le Secrétariat veillera à ce que de telles pratiques ne se renouvelent pas.

M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé du Département des services administratifs et financiers) prend note avec intérêt des remarques du représentant de la Belgique.

En ce qui concerne les observations qui ont été faites sur la mission des Nations Unies pour la Palestine, M. Price souligne que la Cinquième Commission s'est trouvée dans l'impossibilité pratique d'établir des prévisions de dépenses au cours de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale. C'est pourquoi on s'en est remis à la discrétion du Secrétaire général. Celui-ci s'est trouvé en présence d'une situation extrêmement difficile; il était l'objet de requêtes quotidiennes émanant du Médiateur pour l'octroi de matériel de toute sorte, et il ne désirait pas prendre la responsabilité d'une réponse négative car tout délai pouvait porter préjudice à l'œuvre accomplie par les Nations Unies en Palestine.

M. Price remercie le représentant du Canada de la suggestion qu'il a faite en ce qui concerne la collaboration entre le Comité consultatif et le Comité des commissaires aux comptes, d'une

General, on the other; but he urged the Fifth Committee to express clearly whatever criticism it had to make and to state the purpose of that criticism.

He recalled that during its second session, the General Assembly had set up the Palestine Commission and had authorized the Secretary-General to reimburse travel expenses and subsistence allowances to members of that Commission in the way which he felt to be most appropriate. The Secretary-General had also been authorized to withdraw from the Working Capital Fund a sum of 2 million dollars for the expenses of the Commission. Later, during the same session, resolution 181 (II), B, had authorized the Secretary-General to withdraw from the Working Capital Fund any sums not exceeding 2 million dollars, which he considered necessary for the maintenance of peace and security.

The work of the United Nations Palestine Commission had ended during the second special session of the General Assembly, and the special authority given to the Secretary-General to meet all the necessary commitments in connexion with that Commission ceased to exist at that time; but he still had at his disposal the 2 million dollars which had been given him by the budgetary resolution. It had also been laid down that the Secretary-General should ask for the opinion of the Advisory Committee in connexion with all expenditure amounting to more than 2 million dollars. If the Secretary-General had authorized undue expenditure, the Board of Auditors would have certainly notified the General Assembly of that fact.

Referring to the statement of the USSR representative that only three countries had been invited to send observers to Palestine, Mr. Price recalled that it was the Security Council which had set up the Truce Commission and it was the Truce Commission itself which had appointed the observers. It had, moreover, been impossible to obtain a sufficient number of observers from France and Belgium to complete the total strength required, and it was for that reason that an appeal had been made for a larger number of United States army officers.

Mr. Machado (Brazil) said that his delegation was prepared to approve the report of the Secretary-General on the supplementary estimates for the financial year 1948.

While the Brazilian delegation did not consider the expenditure for the United Nations Mediator's Mission for Palestine excessive, it, too, was anxious about the future. His delegation thought it inadmissible that the Secretary-General should not be able to supervise the activities of overseas missions. While the United Nations must fulfil its obligations, the Govern-

part, et le Secrétaire général, d'autre part, mais il insiste pour que la Cinquième Commission exprime clairement les critiques qu'elle aurait à formuler et qu'elle précise leur objet.

Il rappelle qu'au cours de sa deuxième session, l'Assemblée générale a créé la Commission pour la Palestine et autorisé le Secrétaire général à rembourser les frais de déplacement et les indemnités de subsistance des membres de la Commission de la manière qui lui paraîtrait la plus appropriée; le Secrétaire général fut autorisé également à prélever sur le Fonds de roulement une somme de 2 millions de dollars destinée à couvrir les dépenses de la Commission. Plus tard, au cours de la même session, la résolution 181 (II), B, a autorisé le Secrétaire général à prélever sur le Fonds de roulement, jusqu'à concurrence de 2 millions de dollars, les sommes qu'il estimerait nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité.

L'activité de la Commission des Nations Unies pour la Palestine a pris fin au cours de la deuxième session extraordinaire, et l'autorisation spéciale qu'avait le Secrétaire général d'effectuer les dépenses nécessaires à l'activité de cette Commission a cessé d'exister au même moment; mais il disposait toujours des 2 millions de dollars qui lui avaient été accordés par la résolution budgétaire; il était aussi prévu que le Secrétaire général devait prendre l'avis du Comité consultatif pour toute dépense supérieure à 2 millions de dollars. Si le Secrétaire général avait autorisé des dépenses exagérées, le Comité des commissaires aux comptes en aurait certainement informé l'Assemblée générale.

Pour ce qui est de l'affirmation du représentant de l'URSS suivant laquelle trois pays seulement ont été invités à fournir des observateurs pour la Palestine, M. Price rappelle que c'est le Conseil de sécurité qui a constitué la Commission de trêve. C'est par la Commission de trêve elle-même que les observateurs ont été désignés. Il fut d'ailleurs impossible d'obtenir de la France et de la Belgique un nombre d'observateurs suffisant pour compléter les effectifs requis et c'est pour ce motif que l'on a fait appel à un plus grand nombre d'officiers de l'armée des États-Unis.

M. Machado (Brésil) déclare que sa délégation est prête à approuver le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses supplémentaires pour l'exercice 1948.

La délégation du Brésil estime que les dépenses afférentes à la Mission du Médiateur des Nations Unies pour la Palestine n'ont pas été exagérément élevées, mais elle se préoccupe elle aussi de l'avenir. Il lui paraît inadmissible que le Secrétaire général ne soit pas en mesure de contrôler l'activité des missions envoyées outre-mer. L'Organisation des Nations Unies doit faire face à ses enga-

ments of Member States could not agree to finance activities over which the administration could not exercise strict control. The Brazilian delegation did not hold the Secretary-General responsible in any way for such a situation, but thought it essential, nevertheless, that he should dispose of appropriate means of control.

The Brazilian representative drew the attention of the Committee to paragraph B of annex C of the Secretary-General's report (A/C.5/247), which related to transfers resulting from the application of savings on other items to new expenditures. He hoped that, in the future, all new expenditures would be checked, even when they were covered by sums saved on other items.

The Brazilian delegation would vote for the Secretary-General's report (A/C.5/247) and for the seventh report of the Advisory Committee (A/701).

Mr. GROSS (United States of America) considered that the Secretary-General had fulfilled his duties with courage and skill. The task undertaken by the United Nations in Palestine was a very arduous one; the members of the United Nations Mediator's Mission for Palestine had displayed great courage, in extremely dangerous conditions. Mr. Gross was surprised at the way some of the representatives had spoken.

The United States delegation agreed with the Brazilian representative in thinking that the Secretary-General should be able to exercise continuous control over overseas missions. His delegation would therefore support the proposal to that effect made by the Philippine delegation.

Mr. HAMBRØ (Norway) pointed out that the United Nations had no real system for financial and budgetary control; the position in that respect was far from satisfactory. Mr. Price had referred to the opinion of the Board of Auditors; but that body was composed of experts, and so was not qualified to pass judgment on the financial policy of the United Nations as a whole. In the opinion of the Norwegian delegation, the duties of the Advisory Committee should be defined and extended; that Committee should work in close co-operation with the Secretary-General. If he knew he had support, the Secretary-General would be in a better position to resist the pressure brought to bear by Governments, missions or the various organs of the United Nations. The Advisory Committee should be directly responsible to the Fifth Committee. The Norwegian delegation supported the observations of the Brazilian representative.

While the Norwegian delegation was prepared to approve the credits asked for, it would not do

gements, mais les Gouvernements des États Membres ne sauraient accepter de financer des opérations sur lesquelles le Secrétariat ne pourrait exercer un contrôle strict. La délégation du Brésil ne rend nullement le Secrétaire général responsable d'un tel état de choses. Il lui semble, toutefois, indispensable de mettre à sa disposition des moyens de contrôle appropriés.

Le représentant du Brésil attire l'attention de la Commission sur le paragraphe B de l'annexe C du rapport du Secrétaire général (A/C.5/247), relatif aux transferts résultant de l'affectation à de nouvelles dépenses d'économies réalisées sur d'autres postes. Il espère que, dans l'avenir, toutes les nouvelles dépenses seront soumises à un contrôle, même si elles sont couvertes par des économies réalisées dans d'autres domaines.

La délégation du Brésil votera en faveur du rapport du Secrétaire général (A/C.5/247) et du Septième rapport du Comité consultatif (A/701).

M. GROSS (États-Unis d'Amérique) estime que le Secrétaire général s'est acquitté de ses devoirs d'une manière courageuse et habile. L'Organisation des Nations Unies a entrepris en Palestine une tâche très difficile; les membres de la Mission du Médiateur des Nations Unies pour la Palestine ont fait preuve des plus hautes qualités de courage, dans des circonstances très dangereuses. M. Gross s'étonne des termes employés par certains des représentants.

La délégation des États-Unis d'Amérique, comme le représentant du Brésil, est d'avis que le Secrétaire général devrait pouvoir exercer un contrôle continu sur les missions envoyées outre-mer. C'est pourquoi elle appuiera la proposition faite à cet effet par la délégation des Philippines.

M. HAMBRØ (Norvège) constate que l'Organisation des Nations Unies ne dispose pas d'un véritable système de contrôle financier et budgétaire. La situation à ce sujet est loin d'être satisfaisante. M. Price a invoqué l'opinion du Comité des commissaires aux comptes; ce comité est constitué par des experts, et n'a pas qualité pour juger la politique financière de l'Organisation dans son ensemble. La délégation de la Norvège estime que le rôle attribué au Comité consultatif devrait être précisé et élargi; cet organe devrait travailler en coopération étroite avec le Secrétaire général. Se sentant soutenu, le Secrétaire général serait mieux à même de résister aux pressions exercées par les Gouvernements, les missions ou les différents organes de l'Organisation. Le Comité consultatif devrait être directement responsable devant la Cinquième Commission. Enfin, la délégation de la Norvège appuie les observations faites par le représentant du Brésil.

La délégation de la Norvège est prête à voter les crédits demandés, mais elle le fera sans en-

so with any enthusiasm. In the future it would be well to compare the amount of the budget voted by the General Assembly with the total for supplementary expenditure for the same year. Mr. Hambro hoped that the Advisory Committee would later make observations of a more general nature on annex C of the Secretary-General's report (A/C.5/247). The Department of Public Information had already been severely criticized; the Norwegian delegation could not help thinking that the Department of Administrative and Financial Services was also over-stuffed.

The United Nations must introduce economies in all spheres, otherwise it might find itself in a very difficult situation. The Norwegian delegation stated that account had not been taken of the uneasiness expressed by certain delegations the preceding year; the budget presented for the current year was much higher than might have been expected. The final figure was not yet known, but it might well reach 45 million dollars. Some Governments would find it very difficult to assume so heavy a burden and would have to vote against the budget. The delegations should therefore not hesitate to reject individual items and to make criticisms.

Mr. HEYWARD (Australia) wondered whether the establishment of a new system of control would solve the difficulties referred to by certain representatives. What was involved was expenditure which, by its very nature, could not be foreseen; it was therefore necessary to rely on the judgment and good sense of the Secretary-General. The Australian delegation approved the Canadian proposal; he thought it essential that the Secretary-General should keep a closer check on expenditure.

Mr. BUNGER (Netherlands), speaking of the Secretary-General's report (A/C.5/247), pointed out that annex C gave no explanation of the divergence between the figures of 1,128,472 dollars and 1,122,472 dollars given in schedule I under the heading « Investigations and inquiries »; annex D contained no information about the figure of 100,000 dollars, found in schedule I under the heading « Department of Administrative and Financial Services »; and the information on the maintenance of radio and sound-recording equipment given in annex C was not sufficiently specific.

Mr. HSIA (China) said that the supplementary estimates for the financial year 1948 were certainly very high. But account must be taken of the fact that the Secretary-General had been given a highly complex and delicate task. He could not apparently have acted other than he had done, and, in order to accomplish his task,

enthousiasme. Il serait utile à l'avenir de comparer le chiffre du budget voté par l'Assemblée générale et le montant des dépenses supplémentaires pour la même année. M. Hambro souhaiterait que le Comité consultatif fit plus tard des observations d'un caractère plus général sur l'annexe C du rapport du Secrétaire général (A/C.5/247). On a déjà vivement critiqué le Département de l'information : la délégation de la Norvège ne peut s'empêcher de penser que le Département des services administratifs et financiers possède lui aussi un personnel trop nombreux.

L'Organisation des Nations Unies doit réaliser des économies dans tous les domaines, sinon elle risque de se trouver dans une situation très difficile. La délégation de la Norvège constate qu'il n'a pas été tenu compte des inquiétudes exprimées l'année dernière par certaines délégations : le budget présenté cette année est beaucoup plus élevé qu'on n'aurait pu le supposer. Le chiffre définitif n'est pas encore connu, mais il atteindra peut-être 45 millions de dollars; certains Gouvernements auront beaucoup de difficulté à assumer une charge aussi lourde et seront amenés à voter contre le budget. C'est pourquoi les délégations ne doivent pas hésiter à rejeter certains postes et à exprimer leurs critiques.

M. HEYWARD (Australie) se demande si la création d'un nouveau système de contrôle apporterait une solution aux difficultés évoquées par les représentants. Puisqu'il s'agit de dépenses qui, par leur caractère même, ne peuvent être prévues à l'avance, on ne peut que s'en remettre au jugement et au bon sens du Secrétaire général. La délégation de l'Australie approuve la proposition faite par le Canada. Il lui semble indispensable que le Secrétaire général contrôle les dépenses de plus près.

M. BUNGER (Pays-Bas) se référant au rapport du Secrétaire général (A/C.5/247) constate que l'annexe C ne fournit aucune explication quant à l'écart existant entre les chiffres de 1.128.472 dollars et 1.122.472 dollars, donnés au tableau I sous la rubrique « Enquêtes et recherches »; l'annexe D ne contient aucune indication relative au chiffre de 100.000 dollars donné dans le tableau I sous la rubrique « Département des services administratifs et financiers »; l'exposé relatif à l'entretien du matériel d'enregistrement du son et de radio, figurant à l'annexe C manque de précision.

M. HSIA (Chine) estime que les prévisions de dépenses supplémentaires pour l'exercice 1948 sont certainement très élevées. Mais il faut tenir compte du fait que le Secrétaire général a été chargé d'une mission complexe et délicate. Il ne semble pas qu'il ait pu agir autrement qu'il ne l'a fait, et, pour réussir dans sa tâche, il a besoin

he needed the loyal support of all the Member States. The Chinese delegation would therefore vote in favour of the Secretary-General's report.

Mr. Hsia observed that the figure of 4,214,667 dollars, given in paragraph 2 of the report of the Advisory Committee (A/701), seemed to him to be incorrect.

The CHAIRMAN said that the figure of 4,214,667 dollars should be modified as indicated in document A/C.5/247/Add.2.

Mr. PRICE (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Administrative and Financial Services), in reply to the Netherlands representative, explained that the divergence between the two figures given in schedule I under the heading « Investigations and inquiries », was due to a typing error. Moreover, the figure of 100,000 dollars, given in schedule I, under the heading « Department of Administrative and Financial Services », represented the amount saved on that item and used to cover unforeseen expenditures, as indicated in annex B.

Finally, the amount of the contractual payment for maintenance of radio and sound-recording equipment was 200,000 dollars, instead of 100,000 dollars, as estimated. Of the 100,000 dollars difference, the sum of 12,000 dollars was already covered by savings on other items; that left a deficit of 88,000 dollars, to be covered by transfer. On that question Mr. Price referred the Netherlands representative to section 18, chapter IV, items 3, 4 and 6 of the estimates for the financial year 1949.

Mr. Price summed up the situation as follows : the budget for 1948 was 34,825,195 dollars; unforeseen expenditures amounted to 4,994,309 dollars; thus the total budget was 39,819,504 dollars. The amount saved was 1,487,812 dollars; the amount to be levied therefore was 2,730,276 dollars.

Mr. LITAUER (Poland) was somewhat surprised by the statement made by the United States representative. While one could not but admire the courage and character of the United Nations staff sent to Palestine, it was the duty of the Security Council, and not of the Fifth Committee, to praise them.

The Polish representative approved the criticisms made by the Belgian representative. In particular, he considered that the Secretary-General had interpreted the authorization he had received too widely in granting the members of the Palestine Commission an allowance of 60 dollars a day, whereas, for example, the members of the United Nations Commission for India and Pakistan received only 20 dollars a day. Mr. Litauer

de l'appui loyal de tous les États Membres. C'est pourquoi la délégation de la Chine votera en faveur du rapport du Secrétaire général.

M. Hsia fait remarquer que le chiffre de 4.214.667 dollars, figurant au paragraphe 2 du rapport du Comité consultatif (A/701), lui paraît incorrect.

Le PRÉSIDENT précise que ce chiffre de 4 millions 214.667 dollars doit être modifié comme il est indiqué dans le document A/C/5/247. Add. 2.

M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé du Département des services administratifs et financiers), répondant au représentant des Pays-Bas, apporte les précisions suivantes : l'écart entre les deux chiffres donnés au tableau I sous la rubrique « Enquêtes et recherches » est dû à une erreur typographique; le chiffre de 100.000 dollars, donné au tableau I, sous la rubrique « Département des services administratifs et financiers » correspond à des économies réalisées dans ce domaine, et utilisées pour couvrir des dépenses imprévues, comme il est indiqué dans l'annexe B.

Le montant des versements contractuels relatifs à l'entretien du matériel d'enregistrement du son et de radio s'élève à 200.000 dollars au lieu de 100.000 dollars, comme on l'avait prévu. Sur ces 100.000 dollars de différence, 12.000 dollars ont déjà été compensés par des économies réalisées ailleurs, ce qui laisse un déficit de 88.000 dollars à couvrir par virement. A ce sujet, M. Price renvoie le représentant des Pays-Bas aux postes 3, 4 et 6 de l'article IV du chapitre 18 des prévisions de dépenses pour l'exercice 1949.

M. Price résume ainsi la situation : le budget de 1948 était de 34.825.195 dollars; les dépenses imprévues s'élèvent à 4.994.309 dollars, ce qui porte le montant total du budget à 39.819.504 dollars. Les économies réalisées s'élèvent à 1.487.812 dollars; en conséquence, le montant à recouvrer est de 2.730.276 dollars.

M. LITAUER (Pologne) est quelque peu étonné de la déclaration du représentant des États-Unis. Si l'on ne peut qu'admirer le courage et les qualités du personnel de l'Organisation envoyé en Palestine, il n'en reste pas moins que ce n'est pas à la Cinquième Commission, mais au Conseil de sécurité, qu'il appartient de leur adresser des éloges.

Le représentant de la Pologne approuve les critiques qu'a formulées le représentant de la Belgique. En particulier, il estime que le Secrétaire général a donné une interprétation trop large à l'autorisation qu'il avait reçue, en accordant une indemnité de 60 dollars par jour aux membres de la Commission pour la Palestine, alors que par exemple les membres de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le

had noted with satisfaction the statement made on that subject by Mr. Price.

The Polish representative was in complete agreement with the proposal made by Brazil. It was absolutely essential to set up an organ capable of exercising stricter supervision over overseas missions. In that connexion, Mr. Litauer wanted to know the meaning of the desire expressed by the Advisory Committee in paragraph 7 of its report (A/701). In conclusion, Mr. Litauer stated that Poland would abstain from voting on the supplementary estimates for 1948, chiefly because certain of the items of expenditure seemed insufficiently justified.

Mr. AGNIDIS (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) explained that in paragraph 7 of its report (A/701) the Advisory Committee was referring to persons selected for United Nations overseas missions on the strength of their special knowledge of the problems under consideration. Those persons were in some cases unfamiliar with the administrative and financial regulations of the Organization, and thus some uncertainty arose.

Mr. GANEM (France) stated that he would vote for the supplementary estimates for the year 1948, though he would do so without enthusiasm. The expenses were unavoidable and, moreover, they had already been incurred. He agreed, however, with most of the criticisms which had been made in the Fifth Committee.

As the Advisory Committee indicated in its report, the Secretariat had encountered certain difficulties regarding the staffing of the missions. One reason was that the United Nations Bureau of Personnel seemed rather lacking in ambition, and tended to appoint to the middle-ranking posts persons who were barely qualified. The result was that when those persons were given greater responsibility, they proved disappointing. The Bureau of Personnel should bear in mind future possibilities when making appointments.

The CHAIRMAN declared the debate closed. He recalled the Canadian proposal that the Advisory Committee and the Board of Auditors should, during 1949, pay particular attention to overseas missions. Those suggestions were to be mentioned in the Rapporteur's report.

Mr. MACHADO (Brazil) said that the terms of reference of the Advisory Committee were defined

Pakistan ne touchent que 20 dollars par jour. M. Litauer prend note avec satisfaction de la déclaration qu'a faite à ce sujet M. Price.

Le représentant de la Pologne accorde son appui le plus complet à la proposition du Brésil. Il est absolument nécessaire, ajoute-t-il, de créer un organe susceptible d'exercer un contrôle plus étroit sur les missions envoyées outre mer. A ce sujet, M. Litauer voudrait savoir ce que signifie le vœu qu'exprime le Comité consultatif au paragraphe 7 de son rapport (A 701). En conclusion, M. Litauer déclare que la délégation de la Pologne s'abstiendra au cours du vote sur les prévisions de dépenses supplémentaires pour 1948, en particulier du fait que certaines dépenses ne lui paraissent pas suffisamment justifiées.

M. AGNIDÈS (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) précise que, dans le paragraphe de son rapport (A/701), le Comité consultatif voulait faire allusion aux personnes désignées pour faire partie d'une mission des Nations Unies outre-mer à cause de leurs connaissances particulières des problèmes étudiés. Dans certains cas, ces personnes ignorent les règlements administratifs et financiers de l'Organisation, d'où un certain degré d'incertitude.

M. GANEM (France) déclare qu'il votera sans enthousiasme les prévisions de dépenses supplémentaires pour 1948. Ce sont là des dépenses indispensables et qui, de plus, ont été déjà engagées. Il s'associe, d'autre part, à la plupart des critiques qui ont été faites au sein de la Cinquième Commission.

Comme l'indique dans son rapport le Comité consultatif, le Secrétariat a éprouvé certaines difficultés avec le personnel envoyé en mission. Une raison de ces difficultés est que le Bureau du personnel de l'Organisation des Nations Unies semble manquer quelque peu d'ambition et a tendance à ne nommer aux postes d'importance moyenne que des personnes dont les titres sont à peine suffisants. Il s'ensuit que lorsqu'on donne à ces personnes des responsabilités plus vastes, on aboutit à des déceptions. Il conviendrait que le Bureau du personnel, en faisant ces nominations, pensât aux possibilités d'avenir.

Le PRÉSIDENT déclare la discussion terminée et rappelle la proposition du Canada aux termes de laquelle le Comité consultatif et le Comité des commissaires aux comptes devraient, au cours de l'année 1949, accorder une attention particulière aux missions envoyées à l'étranger. Ces propositions devront faire l'objet d'une mention dans le rapport du Rapporteur.

M. MACHADO (Brésil) rappelle que le mandat du Comité consultatif est défini par le règlement

by the rules of procedure. Efforts were at present being made to broaden those terms of reference. The Brazilian delegation considered that the entire responsibility for control should rest with the Secretary-General. He could obviously not achieve his task alone in all cases. The Canadian proposal was therefore justified; but it might be stressed that the Secretary-General was, in fact, ultimately responsible, and that he ought to have the co-operation, assistance and advice of the Advisory Committee.

Mr. POLLOCK (Canada) declared that, in his opinion, stricter financial control might be achieved while maintaining the relations between the Secretary-General, the General Assembly and the Advisory Committee on their present footing.

Mr. ROSCHIN (Union of Soviet Socialist Republics) defined his position regarding the supplementary estimates. He had already voted against an appropriation in the United Nations budget for repaying to the Working Capital Fund the advances agreed to for the International Trade Organization, and as those same amounts were entered in the supplementary estimates, he would abstain from voting upon them.

In the absence of any objection, the proposal of the Canadian representative was adopted.

The CHAIRMAN stated that the Committee should now vote on the draft resolution found in annex B of document A/C.5/247. That draft resolution should be corrected in accordance with the changes shown in document A/C.5/247/Add.2. Furthermore, no definite decision would be taken on point 40 concerning « Transfer of League of Nations assets Liquidation of Members' credits », which was a separate item on the agenda of the Fifth Committee.

The supplementary estimates for the financial year 1948 were approved by 32 votes to none, with 8 abstentions (A.C.5/247 and A/C.5/247/Add.2).

96. Second reading of the budget estimates for the financial year 1949 (A/C.5/W.93)

Mr. LEBEAU (Belgium) was much concerned that the Committee should begin the second reading of the budget estimates before dealing with the supplementary estimates for 1949. The final attitude of his Government would be determined by the grand total of the United Nations budget, and he would be unable to approve

intérieur. On cherche actuellement à étendre ce mandat. La délégation du Brésil pense que l'entière responsabilité du contrôle devrait revenir au Secrétaire général, et il est évident que ce dernier ne peut dans tous les cas vaincre seul. La proposition du Canada est donc justifiée, mais on pourrait insister sur le fait que le Secrétaire général est responsable en dernière analyse et qu'il devrait avoir la coopération, l'aide et les conseils du Comité consultatif.

M. POLLOCK (Canada) précise qu'à son avis on pourrait arriver à un contrôle financier plus strict tout en maintenant la hiérarchie des relations entre le Secrétaire général, l'Assemblée générale et le Comité consultatif.

M. ROSCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) précise sa position à l'égard des prévisions de dépenses supplémentaires : il a déjà voté contre l'imputation au budget de l'Organisation des avances consenties à l'Organisation internationale du Commerce et prélevées sur le Fonds de roulement et, du fait que ces sommes se retrouvent dans les prévisions supplémentaires, il s'abstiendra au cours du vote.

La proposition du représentant du Canada est adoptée sans objections.

Le Président déclare que le projet de résolution sur lequel la Commission doit maintenant se prononcer se trouve à l'annexe B du document A/C.5/247. Il convient de rectifier ce projet de résolution en tenant compte des modifications indiquées dans le document A/C.5/247, Add.2. D'autre part, il ne sera pas pris de décision définitive sur le point 40 : « Transfert des avoirs de la Société des Nations. Liquidation des soldes crédits des États Membres ». Cette question constitue un point distinct à l'ordre du jour de la Cinquième Commission.

Par 32 voix contre zéro, avec 8 abstentions, les prévisions de dépenses supplémentaires pour l'exercice 1948 (A/C.5/247, A/C.5/247/Add. 2) sont adoptées.

96. Deuxième lecture des prévisions de dépenses pour l'exercice financier 1949 (A/C.5/W.93)

M. LEBEAU (Belgique) est très embarrassé de voir la Commission aborder une deuxième lecture des prévisions budgétaires avant d'être saisie des prévisions supplémentaires pour 1949. En effet, l'attitude finale de son Gouvernement sera déterminée par le total général du budget de l'Organisation, et il ne saurait voter en faveur de

partial appropriations when his Government might not accept the total figure.

In those circumstances, he requested that the second reading should be adjourned until after the supplementary estimates had been examined.

The CHAIRMAN recalled that the Committee had decided not to take any definite decisions during the second reading of the budget, and only to do so after having examined and approved the supplementary estimates for 1949.

Sir William MATTHEWS (United Kingdom) said he was instructed to express his delegation's regret that on the occasion of the second reading of the original budget estimates, more precise information regarding the probable total of the supplementary estimates for 1949 was not available. It appeared at present that those supplementary estimates would amount to several million dollars which, added to the figures of the present estimate, would probably make a total of over 40 million dollars.

It was clear that the size of the supplementary estimates for the financial year 1949 had a direct bearing on the figures which the Fifth Committee was asked to approve at the second reading of the budget estimates. The Committee was responsible for ensuring that those figures were reduced to the essential minimum consistent with the purposes of the United Nations.

The United Kingdom delegation regretted that, despite the fact that the administration had accepted the recommendations of the Advisory Committee, it had considerably increased the original estimates which had been agreed with the Fifth Committee. In that connexion, his delegation observed that, while in certain cases economies recommended by the Advisory Committee and agreed to by the Secretary-General had been rejected, in no case had the Fifth Committee reached the conclusion that the economies recommended by the Advisory Committee were insufficient.

After a careful study of the question, his delegation considered that it should abstain, during the second reading, on all items for which, despite the agreement reached between the Advisory Committee and the Secretariat, the Fifth Committee had, during the first reading, increased the original estimate. In the absence of the complete probable total of the 1949 estimates, the United Kingdom delegation, in taking part in the second reading, reserved the right to make new proposals when all the 1949 estimates were known,

crédits partiels alors qu'il est possible que son Gouvernement ne puisse accepter le chiffre total.

Dans ces conditions, le représentant de la Belgique demande que l'on ajourne cette deuxième lecture jusqu'après l'examen des prévisions supplémentaires.

Le PRÉSIDENT rappelle que la Commission a décidé de ne pas prendre de décision définitive au cours de la deuxième lecture du budget, ne devant le faire qu'après avoir examiné et approuvé les prévisions supplémentaires pour 1949.

Sir William MATTHEWS (Royaume-Uni) déclare qu'il est chargé d'exprimer le regret qu'éprouve sa délégation à constater qu'à l'occasion de la seconde lecture des premières prévisions budgétaires, elle n'ait pas de renseignements plus précis quant au total probable des prévisions supplémentaires pour l'exercice financier 1949. Il semble d'ores et déjà que ces prévisions supplémentaires se monteront à plusieurs millions de dollars. Si on les ajoute au montant des prévisions budgétaires actuelles, on atteindra vraisemblablement un total dépassant 40 millions de dollars.

Il est évident que le montant des prévisions supplémentaires pour l'exercice financier 1949 a une répercussion directe sur les chiffres que l'on demande à la Cinquième Commission d'approuver lors de la seconde lecture des prévisions budgétaires. La Commission a charge d'assurer que, compte tenu des buts de l'Organisation, ces chiffres soient maintenus à leur minimum essentiel.

La délégation du Royaume-Uni a le regret de constater qu'en dépit du fait que le Secrétariat a accepté les recommandations du Comité consultatif, il a néanmoins augmenté d'une manière substantielle les prévisions originales établies d'accord avec la Cinquième Commission. Sir William fait observer à ce sujet que, bien que dans certains cas des économies recommandées par le Comité consultatif et acceptées par le Secrétaire général, n'aient pas été retenues, il n'y a pas d'exemple que la Cinquième Commission ait conclu que les économies recommandées par le Comité consultatif étaient insuffisantes.

Après un examen attentif de la question, la délégation du Royaume-Uni estime qu'elle devra s'abstenir, au cours de la seconde lecture, sur tous les points où, en dépit de l'accord atteint entre le Comité consultatif et le Secrétariat, la Cinquième Commission a augmenté les prévisions initiales en première lecture. En l'absence du total probable complet de l'ensemble des prévisions pour l'exercice financier 1949, la délégation du Royaume-Uni, en prenant part à la seconde lecture, se réserve le droit de faire de nouvelles propositions lorsque les prévisions pour 1949 seront toutes connues.

The CHAIRMAN thought that, in the circumstances, it would be best to adjourn the examination of the budget estimates until the Committee had had an opportunity of studying the supplementary estimates.

Mr. JACKLIN (Union of South Africa) said that, from the information already available and from indications that might be obtained concerning expenditure entailed by future political decisions, the contributions which Member States would have to make in 1949 would probably exceed 40 million dollars, as compared with a total in 1948 of 34,750,000 dollars. The amount might well be more; it was impossible to estimate it accurately at the present time.

He again laid stress on the fact that, at a time of financial stringency and shortage of dollars, it would be in the interests of both the United Nations and the small States to reduce to the minimum the non-political activities of the Organisation and to slow down its rhythm. By spreading the programmes over a longer period, it would be possible to reduce the considerable financial demand upon Member States.

It was true that Members other than the permanent members of the Security Council, paid only 30 per cent of the budget; but that percentage formed a heavy burden, especially when contributions to other organizations and international humanitarian projects were taken into consideration. Without wishing to reduce the activities of those organizations, nor to deny them the means essential to carry them out, he feared that activities of a non-political character were not examined with sufficient care before being undertaken. While the recent decisions taken concerning the co-ordination of the activities of the specialized agencies might lighten the budgetary burden, yet there appeared at the moment to be no effective control over the programmes of the United Nations. Unless a central body were set up whose responsibility it would be to supervise the activities and programmes for any given financial year, the budget would continue to increase to a point where it would cause serious inconvenience both to the United Nations and its Members. The Secretariat of the United Nations had done its best with the machinery at its disposal; it was the organs of the United Nations which took the initiative in expenditure.

Le PRÉSIDENT pense que, dans ces conditions, il vaudrait mieux ajourner l'examen des prévisions budgétaires jusqu'à ce que la Commission ait eu la possibilité d'étudier les prévisions de dépenses supplémentaires.

M. JACKLIN (Union Sud-Africaine) estime que si l'on tient compte des renseignements que l'on possède déjà et des indications que l'on peut avoir quant aux dépenses entraînées par des décisions ultérieures de caractère politique, les contributions que les États Membres auront à verser en 1949 dépasseront probablement 40 millions de dollars, alors qu'elles ne se montaient qu'à 34.750.000 dollars en 1948. En fait, cette somme sera peut-être encore plus élevée; il est actuellement impossible de le prévoir de façon exacte.

Le représentant de l'Union Sud-Africaine insiste à nouveau sur le fait qu'en cette époque de difficultés financières et de pénurie de dollars, il serait dans l'intérêt à la fois de l'Organisation des Nations Unies et des petits États de réduire au minimum les activités qui n'ont pas un caractère politique et d'en ralentir le rythme. En étendant l'exécution des programmes sur une période plus longue, on arriverait à réduire les contributions considérables que l'on demande aux États Membres.

Il est exact que les États Membres autres que les membres permanents du Conseil de sécurité ne versent que 30 pour 100 du budget; mais ce pourcentage constitue cependant un fardeau très lourd, surtout si l'on tient compte des contributions à d'autres organisations et projets humanitaires internationaux. Sans vouloir diminuer l'activité de ces organisations, ni leur refuser les moyens essentiels pour les poursuivre, la délégation de l'Union Sud-Africaine craint que l'on ne se livre pas, avant de les entreprendre, à un examen suffisamment approfondi des activités n'ayant pas un caractère politique. Si les décisions récentes prises en ce qui concerne la coordination des activités des institutions spécialisées semblent susceptibles d'alléger le fardeau budgétaire, il semble bien qu'il n'existe en ce moment aucun contrôle effectif sur les programmes de l'Organisation des Nations Unies, et M. Jacklin est convaincu que si l'on n'établit pas un organe central chargé de contrôler les activités et les programmes envisagés pour un exercice financier déterminé, le budget continuera à augmenter jusqu'à ce qu'il en résulte un préjudice sérieux à la fois pour l'Organisation et pour ses Membres. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a fait de son mieux, étant donné le mécanisme dont il dispose; ce sont les organes des Nations Unies qui prennent l'initiative des dépenses.

It had been said that neither the Secretary-General nor the Advisory Committee had the authority to settle questions of programmes and priorities within the United Nations; the competent organs were responsible for settling them within the scope of their respective policies. Until all those activities were included in the budget, no one could tell their total cost. It was at that stage that some central body should step in to establish a balance between those activities and a reasonable budget that the Member States could approve.

During a year when political activity was particularly intense, that body should have the power to decide that other activities, important in themselves but the postponement of which would not be disastrous, should be suspended. While those activities were suspended, the non-specialized staff would be assigned to work of a political nature. It would not be advisable to dispense with trained staff, but such staff might be used for more varied tasks.

However, the opposite policy had been followed: once a programme had been put into operation, it had never ceased to expand. That was certainly not the fault of the Secretariat, which had done its best; but as the Secretary-General had told the Fifth Committee in 1947, he could only act within the powers given to him. The responsibility rested therefore with the Fifth Committee. That Committee had set up the present machinery, but, in the opinion of the South African Government, the machinery was inadequate and required improvement.

Mr. Jacklin said it was not his intention to make a formal proposal at that time for a global cut in the budget; he would only point out again the dangers of the course on which the United Nations had embarked. Unless the financial machinery was taken in hand, all control would be lost. The Advisory Committee should be asked to study the organization and methods of overseas missions, in order to ensure that the financial regulations which applied to them were sufficient.

The CHAIRMAN said that, during its following meeting the Committee would consider the next item on the agenda, namely, reports of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions, and that he would consider the second reading of the Budget estimates for 1949 to be postponed.

The meeting rose at 12.50 p.m.

On a rappelé que, ni le Secrétaire général, ni le Comité consultatif, n'ont autorité pour régler ces questions de programmes et de priorité à l'intérieur de l'Organisation des Nations Unies; ce sont les organes compétents qui doivent les trancher dans le cadre de leurs politiques respectives. Jusqu'au moment où toutes ces activités se trouvent inscrites dans le budget, personne ne connaît le total de leurs incidences financières. C'est à ce moment que devrait intervenir un organe central qui établirait un équilibre entre ces activités et un budget raisonnable que les États Membres pourraient approuver.

Pendant une année où l'activité politique serait particulièrement intense, cet organe central devrait pouvoir décider de suspendre d'autres activités, importantes en soi, mais dont l'ajournement ne serait pas désastreux. Pendant que ces activités seraient suspendues le personnel non spécialisé pourrait être affecté à des tâches de caractère politique. Il ne serait pas rationnel de se dispenser de personnel entraîné, mais M. Jacklin pense que l'on pourrait l'utiliser de manière plus variée.

En fait, on a suivi la politique contraire: une fois un programme mis en exécution, il ne cesse de s'étendre. Ce n'est certes pas la faute du Secrétariat qui a fait de son mieux, mais, ainsi que l'a dit le Secrétaire général devant la Cinquième Commission en 1947, il ne peut agir que dans la mesure où il en a le pouvoir, et par conséquent la responsabilité finale retombe sur la Cinquième Commission. La Commission a établi l'appareil existant, mais, de l'avis du Gouvernement Sud-Africain, cet appareil est déficient et il convient de l'améliorer.

M. Jacklin n'a pas l'intention de présenter dès maintenant une proposition formelle de réduction globale du budget. Il se borne à signaler à nouveau les dangers que l'on rencontrera sur la voie où s'est engagée l'Organisation des Nations Unies: si l'on ne reprend pas l'appareil financier en main, on en perdra tout contrôle. Il semble nécessaire de demander au Comité consultatif d'étudier l'organisation et les méthodes des missions outre-mer pour assurer que les règlements financiers qui leur sont applicables sont suffisants.

Le PRÉSIDENT déclare que la Commission passera, au cours de sa prochaine séance, au point suivant de son ordre du jour qui appelle l'examen des rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et il considère comme ajourné l'examen, en deuxième lecture, des prévisions de dépenses pour l'exercice financier 1949.

La séance est levée à 12 h. 50.